

Formulaire d'information - PROXOB

Responsable de l'accompagnement PROXOB :

CALORIS

CHU Gabriel Montpied
Service de Nutrition Clinique
58 Rue de Montalembert
63003 Clermont-Ferrand

Madame, Monsieur,

Votre famille nous a contactés pour bénéficier de l'accompagnement à domicile de familles en excès de poids : PROXOB.

Madame VEDRINE vous a expliqué les modalités de cet accompagnement, mais il est important que vous lisiez ce document calmement de 3 pages. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant et à nous contacter pour tout complément d'information. Durant l'accompagnement vous pourrez à tout moment vous adresser à Mme RIGAL, coordinatrice administrative CALORIS de la filière pédiatrique et/ou à Mme VEDRINE, chargée de projet PROXOB pour leur poser toutes questions complémentaires.

Quel est l'objectif de l'accompagnement PROXOB ?

L'objectif de cet accompagnement familial est la mise en place de nouvelles habitudes de vies saines et durables sur le long terme en lien avec l'alimentation, l'activité physique et le domaine de la parentalité (sommeil, communication au sein de votre famille, ...).

Quel est le principe de cet accompagnement ?

Cet accompagnement est réalisé à votre domicile en présence de tous les membres de votre famille sous la forme d'ateliers ludiques d'1 heure 30. Un trinôme de professionnels vous conseillera :

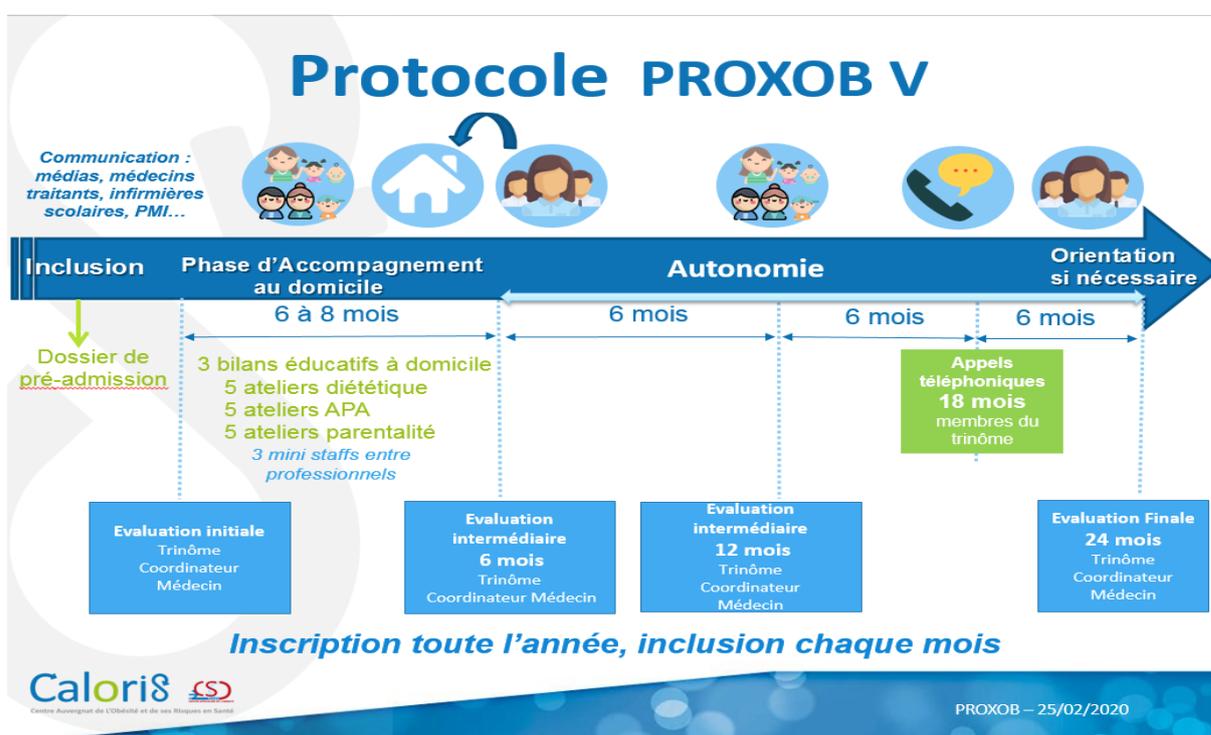
- un diététicien, pour rééquilibrer votre alimentation ;
- un professeur d'activité physique adaptée, pour restaurer et/ou maintenir une activité physique dans votre quotidien ;
- un professionnel de la parentalité, pour travailler avec vous sur les rythmes de vie (sommeil), la communication au sein de votre famille, le partage, les limites, les émotions, ...

Cet accompagnement est gratuit, car entièrement pris en charge par CALORIS grâce à différentes subventions, mais représente un coup de 1 000€ par membre de la famille.

Quelle est la durée de l'accompagnement PROXOB ?

La durée de votre accompagnement à domicile est de 6 à 8 mois. Ceci correspond à la durée entre le bilan initial et le bilan de fin d'accompagnement. Mais votre famille sera ensuite laissée en autonomie pendant 6 mois puis revue lors d'une visite de bilan final donc 1 an après le début de votre accompagnement familial à domicile.

Quel est le déroulement de l'accompagnement PROXOB ?



Quelles sont les contraintes de cet accompagnement ?

Votre famille bénéficiera de :

- **2 évaluations** en présence d'un médecin nutritionniste, de votre trinôme de professionnel et de la chargée de projet PROXOB à l'UGECAM de Clermont-Ferrand : **l'évaluation initiale** et **l'évaluation de fin accompagnement PROXOB**.
- **3 bilans initiaux à domicile** de 1h30 chacun : 1 avec le diététicien, 1 avec le professeur d'activité physique adaptée et 1 avec le professionnel de la parentalité.
- **15 ateliers à domicile** de 1h30 chacun : 5 avec le diététicien, 5 avec le professeur d'activité physique adaptée et 5 avec le professionnel de la parentalité.
- **1 phase d'autonomie pendant 6 mois à l'issue de l'accompagnement.**

- **1 évaluation intermédiaire à 12 mois après le début de l'accompagnement PROXOB à l'UGECAM de Clermont-Ferrand**
- **1 appel téléphonique par un membre du trinôme à 18 mois**
- **1 évaluation finale à 24 mois après le début de l'accompagnement PROXOB à l'UGECAM de Clermont-Ferrand**

Pour chaque évaluation (initiale, fin accompagnement et finale à 1an) chaque membre de votre famille devra remplir un questionnaire en fonction de son âge.

Quelles peuvent être les causes de rupture de l'accompagnement PROXOB par CALORIS ?

- IMC des adultes ≥ 45 et non instauration d'un suivi individuel en parallèle
- Absence d'un des membres de la famille à 2 ateliers : avertissement, puis à un 3^{ème} atelier : rupture de l'accompagnement
- 3 rendez-vous annulés et/ou reportés
- Absence non prévenue à 1 atelier : avertissement, puis à un 2^{ème} atelier : exclusion
- Non respect des professionnels
- Non-respect de la charte de bonnes pratiques PROXOB
- Questionnaires non remplis

Si vous pensez que cet accompagnement n'est pas adapté à votre situation, nous pouvons vous orienter vers une autre prise en charge, n'hésitez pas à nous contacter au 04 73 75 24 45. Vous pouvez également prendre contact avec le SSR Nutrition UGECAM pour une prise en charge individuelle au 04 73 14 16 10.

DATE et SIGNATURE de tous les membres de votre famille (précédées de la mention « lu et approuvé »)

Père :

Mère :

Enfant :

Enfant :

Enfant :

Enfant :

Enfant :

Enfant :